

LES ÉCHOS

de Terres-de-Caux



Dossier
Rénovation de l'église
Saint Léger d'Autun



Actualités
Salon de
l'agriculture,
sécurité, pôle santé



Talents
Un clip tourné
à Bennetot

Printemps 2024 - n°8



Préparer les inaugurations, c'est le signe que les projets ont été menés à bien. Pour certains, il aura fallu quelques années, pour d'autres bien plus longtemps. C'est le cas de l'église St Léger d'Autun, à Auzouville, dont l'engagement revient à la Municipalité de l'époque à la faveur d'un legs de Madame YGER. Plus de dix ans auront été nécessaires pour achever la rénovation de ce patrimoine remarquable que nous mettrons en lumière le 18 mai prochain dans le cadre de l'opération initiée par le Département et la Fondation du patrimoine. Un rendez-vous à ne pas manquer, pour tous les amoureux des vieilles pierres.

Ce sera aussi le cas avec les inaugurations des écoles Camille Claudel et Luc Ferry, le 25 mai prochain. C'est l'Engagement premier de la Municipalité à la création de la Commune nouvelle pour assurer à nos écoliers et à leurs enseignants les moyens de la réussite scolaire. Pour l'occasion M. Luc FERRY, qui avait

accepté que l'école de Ricarville porte son nom, honorera la cérémonie de sa participation aux côtés des Autorités départementales. Ainsi, par cet événement nous apportons toute notre considération à celles et ceux qui font l'école car c'est bien l'une des priorités de la Nation que de former sa jeunesse à son avenir. En Terres-de-Caux, la Commune y contribue pour beaucoup.

Et nous poursuivrons avec la préparation des chantiers majeurs à venir en 2025 :

- la construction du pôle des activités périscolaires à la place de l'ancienne caserne des pompiers
- la rénovation des gymnases, les équipements les plus fréquentés de la Commune par les écoliers, les collégiens, les apprentis et les sportifs des associations.
- l'espace médical pour assurer aux professionnels de santé qui le souhaitent la capacité à construire leurs cabinets.

Par sa gestion rigoureuse et sa capacité à trouver les financements pour ces investissements structurants, la Commune se donne les moyens de répondre aux attentes du quotidien des concitoyens, sans négliger les investissements courants.

En 2024, nous célébrons les valeurs de l'Olympisme. Là encore, nous avons voulu associer nos écoliers, pour qu'ils en gardent une expérience inoubliable. Du 25 juin au 7 juillet, avec Caux Seine aggro nombre de festivités sont au programme.

Nous aussi, cet été, vivons les Jeux.

*Tout
sincèrement,*

Jean-Marc VASSE

Le magazine est édité
par la commune nouvelle
Terres-de-Caux
Place Gaston-Sanson
Fauville-en-Caux
76640 Terres-de-Caux
terresdecaux@terres-de-caux.fr

Directeur de la publication :
Jean-Marc Vasse

Rédaction en interne
Conception graphique : WebéCréa
Crédits photos : Guillaume Defrance
Impression : Caravel Création

Sommaire

Infos pratiques	p.3
Actualités	p.4
Dossier	p.6
Le budget 2024	p.9
Tribunes	p.10
Terres de liens	p.11
La question qu'on se pose	p.11
Culture	p.12



Le secrétariat de la mairie est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Durant les vacances scolaires, l'accueil est ouvert au public tous les matins de 9h à 12h et par téléphone ou sur rendez-vous l'après-midi de 13h30 à 16h30. Vous pouvez nous contacter par l'intermédiaire du site internet www.terres-de-caux.fr ou par mail à terresdecaux@terres-de-caux.fr.

Prenez votre rendez-vous en ligne sur rdv.terres-de-caux.fr ou en flashant le QR Code ci-contre

Rencontrer le maire

Jean-Marc VASSE, Maire de Terres-de-Caux, reçoit sur rendez-vous.
Pour faciliter votre audience,
merci de prendre rendez-vous au 02.35.96.42.38.

Rencontrer les maires délégués

Pour prendre rendez-vous, merci de contacter le secrétariat des élus : 02.35.96.42.38 | virginie.deniaud@terres-de-caux.fr

AUZOUVILLE-AUBERBOSC

☎ 06.67.90.38.58
✉ pascal.huby@terres-de-caux.fr
Mardi de 17h30 à 18h30

BERMONVILLE

☎ 07.61.16.23.81
✉ sophie.cousin@terres-de-caux.fr
Jeudi de 18h00 à 19h00

RICARVILLE

☎ 07.61.16.26.22
✉ gilbert.lachevre@terres-de-caux.fr
Vendredi de 15h00 à 17h00

SAINTE-MARGUERITE

☎ 06.14.43.31.50
✉ christine.ledun@terres-de-caux.fr
Mercredi de 17h30 à 18h30 sur RDV

BENNETOT

☎ 06.66.26.14.65
✉ paule.craquelin@terres-de-caux.fr
Mardi de 17h30 à 18h30 sur RDV

FAUVILLE-EN-CAUX

☎ 06.14.43.31.45
✉ bruno.delacroix@terres-de-caux.fr
Samedi de 9h à 12h sur RDV

SAINT-PIERRE-LAVIS

☎ 06.22.27.13.93
✉ joelle.lavenu@terres-de-caux.fr
Mercredi de 18h à 19h sur RDV

Autre permanence

Cécile SINEAU-PATRY

Conseillère Départementale

A Fauville-en-Caux,
Le samedi matin sur rendez-vous au 02.35.03.55.73

✉ cecile.sineau-patry@seinemaritime.fr



Élections européennes dimanche 9 juin 2024

Les caussiterriens qui ont emménagé ou changé d'adresse au sein de la commune de Terres-de-Caux, sont invités à se présenter au secrétariat pour la mise à jour de la liste électorale avant le 3 mai. Journée électorale du dimanche 9 juin

Votre bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

CCAS : Fichier des personnes vulnérables

Le CCAS recense les populations vulnérables résidant sur la commune, notamment celles de plus de 65 ans et les personnes en situation de handicap. La constitution de ce fichier permettra de les contacter en cas de canicule ou d'événements exceptionnels, susceptibles de les mettre en danger. Si vous êtes l'une de ces personnes ou que vous connaissez quelqu'un répondant à ces critères, vous pouvez dès à présent contacter le CCAS au 06.20.29.33.03.

Taille des haies à proscrire pendant la nidification



La saison de reproduction des oiseaux débute avec le printemps. Les haies représentent pour eux un habitat sécurisant pour y élever leurs petits. Face au déclin constant de cette population, il est aujourd'hui indispensable de la préserver autant que possible. Protéger les haies et leurs nids est une action à la portée de tous. Il est désormais recommandé de ne plus tailler les haies entre le 16 mars et le 15 août.



Les producteurs de Terres-de-Caux à Paris

Le Salon de l'Agriculture est le rendez-vous annuel international mettant à l'honneur le travail des agriculteurs français. Grâce à l'excellence de nos producteurs locaux, Terres-de-Caux y est représenté chaque année. Jean Lemaréchal de Sainte-Marguerite y a fait défiler Safia, une de ses vaches normandes, dans la catégorie «Première lactation». Cette dernière en ressort la tête haute en se plaçant sur la 3^{ème} marche du podium. Une première ! Richard Fouque, producteur benettonois de cidre et de vinaigre, était présent également pour y faire déguster ses produits, tout comme la ferme des 5 frères, pour son désormais célèbre camembert bermonvillais, ainsi que la brasserie benettonoise la Godène.



Safia, médaillée de bronze «Première lactation»

De nouveaux aménagements

Afin d'améliorer la sécurité sur les routes de la commune, quelques aménagements ont été effectués. A Fauville, un plateau surélevé a été installé rue Charles de Gaulle en face de l'église, pour limiter la vitesse des véhicules, et sécuriser le passage des élèves de l'école Saint Louis, ainsi que les abords de l'église. Des marquages au sol « façon giratoire » ont été matérialisés au sol à l'intersection de la rue des vallons, de la rue du Val Cayeux et de la rue Charles de Gaulle. A Bermonville, c'est un nouveau dos d'âne qui a été installé dans la rue du bout joyeux. La municipalité reste en veille et adapte la sécurité routière en fonction de l'usage des routes par les citoyens.

En Bref

- > **Concours des jardins fleuris**
- > **Concours Albert Boivineau**
- > **Cambrilage : quels gestes adopter ?**
- > **A vos agendas :**
 - **Pierres en lumières : 18.05.2024**
 - **Semaine Bleue : du 30.09 au 04.10.2024**
 - **Octobre Rose : ven 11 au dim 13.10.2024**
 - **Colis de Noël aux Fauvillais : inscription pour le 15.10.2024**



Plus de brèves sur enbref.terres-de-caux.fr

Inauguration des écoles

Après de grands travaux, les extensions des écoles Camille Claudel et Luc Ferry sont désormais terminées. Les écoliers et l'équipe éducative profitent pleinement de leurs nouveaux espaces. Les parents d'élèves sont invités à assister à l'inauguration des nouveaux locaux le 25 mai prochain par M. le Préfet, en présence de l'ancien ministre Luc Ferry, des parlementaires, des présidents du département et de Caux Seine aggl.



Cuve enterrée
à Auzouville-Auberbosc



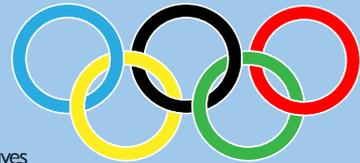
DECI : La mise en conformité se poursuit

La mise en conformité avec la réglementation DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) se poursuit. Depuis plusieurs années, la commune a engagé des travaux pour améliorer la proximité des ressources en eau avec les biens et les habitations du territoire, pour la lutte contre les incendies. A cette fin, il est nécessaire de créer des points d'eau ou d'améliorer ceux déjà existants, en installant des bâches aériennes ou enterrées, des poteaux incendie ou en curant des mares existantes. Les travaux prévus cette année sont à Auzouville (une bâche en extérieur et une cuve enterrée), à Ricarville (curage d'une mare au printemps), à Bennetot (bâche aérienne) et à Fauville (agrandissement des bassins sur la RD 926 et création de 3 poteaux incendie).

Défense Incendie

Jeux Olympiques : les juniors à l'effort

2024 est une année olympique, et représente un vrai challenge pour la France ! Les jeunes caussiterriens seront eux aussi prêts à relever le défi le 25 juin prochain. Terres-de-Caux accueillera, avec le concours de Caux Seine agglo et ses éducateurs sportifs, la première journée dédiée à ces jeux. Les écoliers des classes de CE1 à CM2 formeront des équipes aux couleurs des nations qu'ils auront choisies de représenter. Comme les grands, ils feront



l'ouverture de cette journée en défilant, avant de disputer quelques épreuves olympiques dans la bonne humeur. Cette journée s'inscrit dans un grand programme de festivités organisé par Caux Seine agglo qui débutera au château de Mirville, lieu emblématique de Pierre de Coubertin, et se terminera le 7 juillet 2024.

Retrouvez plus d'informations sur www.terres-de-caux.fr

Jeux Olympiques

Espace Santé

Une des maquettes du projet d'aménagement de l'espace santé, proposée par l'architecte

Le projet d'aménagement pour l'espace de santé et des services publics à vocation familiale et sociale suit son cours. Après le choix du terrain, rue de Normandie, une campagne d'investigation préventive par décapage sur une profondeur de 80 centimètres est engagée pour une levée d'indice d'une cavité souterraine. Caux Seine Développement est en charge de préparer les dossiers de consultation pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement. Les professionnels de santé, Caux Seine Agglo et le CCAS s'entourent de leur architecte respectif pour préparer les dossiers de construction. Les premières propositions de l'architecte sont arrivées dont voici l'une des esquisses.



Inauguration
et mise en lumière
18 mai 2024

DOSSIER : PATRIMOINE

Rénovation de l'église Saint Léger d'Autun

Après plusieurs années de travaux, l'église Saint Léger d'Autun d'Auzouville-Auberbosc va être rouverte au public Ace printemps 2024. L'opération «Pierres en lumières», se déroulant désormais chaque printemps dans tout le département de la Seine-Maritime, sera l'occasion d'une cérémonie officielle de présentation au public. Vous pourrez y découvrir les dernières restaurations, profiter de l'acoustique lors d'un concert du Chœur Terres-de-Caux, et vous ravir les yeux avec une mise en lumière, intérieure et extérieure, créée spécialement pour l'occasion.

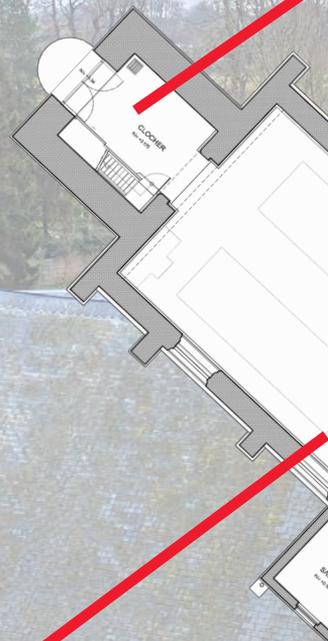
Son histoire

Depuis de nombreux siècles, les églises ont été au cœur de la vie de nos villages. Cet édifice, dont la construction a débuté au XII^{ème} siècle a vu son architecture évoluer au cours du temps, avec des avancées significatives au XVI^{ème} et XVIII^{ème} siècle. L'église se compose de quatre parties, correspondant aux différentes époques de construction : le clocher datant du XVIII^{ème} siècle, la nef du XVI^{ème}, le chœur et l'abside reconstruits en 1756, et la sacristie ajoutée au XIX^{ème} siècle.

Pourquoi la rénover ?

L'événement déclencheur de la restauration fut le don de plus de 100 000 €, légué par Madame Yger, habitante de la commune historique d'Auzouville-Auberbosc. Cette somme a été consacrée aux deux premières phases de travaux, entre 2015 et 2018, pour la restauration de la charpente, le drainage, les façades extérieures, les vitraux, le pare-foudre, le parvis, la porte, les élévations intérieures, la voûte en berceau de la nef, la voûte lambrissée du chœur et ses décors peints.

La seconde phase a été destinée au mobilier car l'église Saint Léger d'Autun accueille en son sein des objets de mobiliers inscrits au titre des monuments historiques. Il était primordial pour la commune d'entreprendre des travaux de restauration afin de préserver notre patrimoine communal.

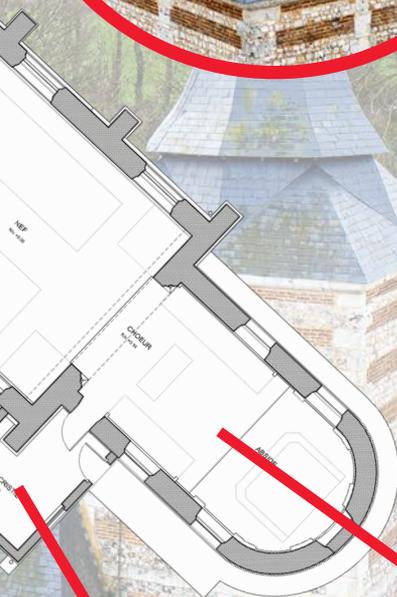


La nef

La nef date du début du XVI^{ème} siècle. Elle est construite en pierres de taille et comprend différents éléments de pierres moulurées.

Le clocher

Le clocher de plan carré, de type pavillon, est surmonté à mi-hauteur d'une flèche, de plan octogonal, avec une ligne d'abat-son intégrée. Datant du début du XVIII^{ème} siècle, il est édifié en pierres de vallée de Seine, de briques de Saint Jean, de moellons sur un soubassement en grès.



La sacristie

La partie la plus récente, est la sacristie datant du XIX^{ème} siècle. Elle est construite en briques.

Du mobilier classé

L'intérieur de l'édifice n'est pas dénué de charme. On peut y admirer les voûtes du chœur et de l'abside, lambrissées et ornées de peintures sur bois. Les élévations intérieures de l'abside sont habillées de boiseries à dorures formant le retable*.

* *Retable* : partie postérieure et décorée de l'autel, qu'il s'agisse de l'ensemble de la construction contre laquelle est adossée la table d'autel ou simplement du décor, mobile ou fixe, posé sur celle-ci.

L'église Saint Léger d'Autun se trouve dans un site inscrit (Arrêté du 25 mai 1984) et recense des objets mobiliers inscrits au titre des Monuments Historiques. Ils sont au nombre de quatre.

Tableau de présentation de l'enfant Jésus au Temple



Signé Bredel (1756),
(Arrêté du 05 décembre 1908),

Ensemble des boiseries du chœur et du retable



Bois sculpté et doré XVIII^{ème} siècle
(Arrêté du 12 février 1982)

Deux des objets n'ont pas encore été restaurés :

- Ensemble de l'autel latéral, avec toile peinte représentant Saint Guillaume du désert (XVIII^{ème} siècle),
- Christ en croix (bois fin XVII-XVIII^{ème} siècle).

Le chœur et l'abside

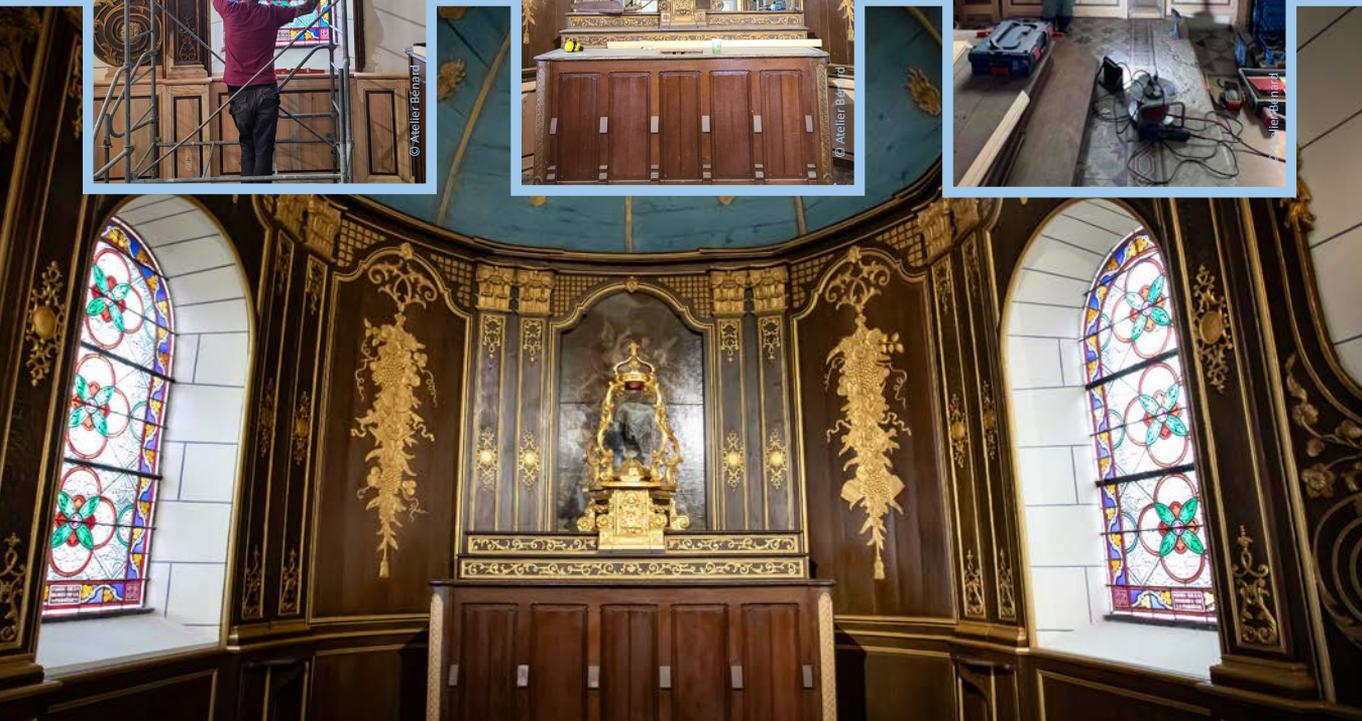
Le chœur et l'abside, ont été reconstruits en 1756. Ils présentent un soubassement en silex et des murs de façades alternant lits de briques de Saint Jean et silex.





Des artisans experts ont travaillé sur l'édifice

La rénovation de l'Eglise Saint Leger D'Autun, ainsi que la restauration de la toile « Présentation de l'enfant Jésus au Temple » et les boiseries du chœur ont permis de faire travailler des artisans locaux reconnus pour leur savoir-faire et leur qualification remarquable. S'agissant de la restauration, l'atelier Giordani et l'Atelier Bénard se situent dans le département, de même que Renascentis. Les boiseries ont été reprises avec des griffes de bois local.



Financement de la restauration de la toile et des lambris

La restauration de la toile et des lambris a coûté 59 204,80 €. La commune a demandé et obtenu des financements de l'Etat grâce au concours de la Direction Générale des Affaires Culturelles de Normandie à hauteur de 22 695 €, et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un montant de 10 086 €. La contribution du département de la Seine-Maritime s'élève quant à elle à 15 130 €. Les subventions ont ainsi permis un apport de 47 911 €, laissant un reste à charge pour la commune de 10 293,80 €.

LE BUDGET

UN BUDGET ÉQUILIBRÉ

Le conseil municipal de Terres-de-Caux s'est réuni le 8 avril 2024 pour une séance consacrée au vote des budgets. Le budget de fonctionnement pour 2024, équilibré à 5 529 000 €, est encore marqué par une forte pression des dépenses en énergie, attribuable à l'augmentation du prix du gaz sur le marché international, limitant ainsi les bénéfices de la politique d'économie d'énergie de la commune. Les charges de personnel sont en hausse, en raison de l'application sur une année complète de l'augmentation du point d'indice et de celle du temps de travail de certains agents liés aux extensions des écoles. Le conseil municipal délibère un soutien financier aux associations à hauteur de 90 500 €. Il a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales. Les produits fiscaux qui comprennent essentiellement les taxes foncières s'élèvent à 1 542 507 €. Néanmoins, les contribuables constateront une légère augmentation des impôts locaux correspondant à l'inflation et à l'application de la Loi de finances 2024 du gouvernement. Les dotations de l'Etat sont en légère augmentation grâce au succès obtenu auprès du gouvernement par l'Association des Maires de France, auquel le Maire a participé, pour assurer une garantie destinée à compenser une éventuelle baisse des attributions perçues par les communes nouvelles.

Le budget d'investissement dont le montant s'élève à 3 501 500 € est exceptionnellement voté en excédent du fait du décalage du versement des subventions liées aux extensions des écoles. Les principaux investissements pour 2024 comprennent l'achèvement de l'école maternelle Camille Claudel, les travaux de voirie et de sécurité, le réaménagement du trottoir de la Chaussée et l'aménagement d'un plateau surélevé, la Défense contre l'Incendie et les équipements des services techniques.



Le budget annexe «Espace Santé» prévoit l'acquisition du terrain situé à l'angle de la rue de Normandie et du Petit Bois ainsi que les études d'aménagement et les travaux de viabilisation pour permettre aux professionnels de santé qui le souhaitent de s'implanter, chirurgiens-dentistes, infirmières ou médecins, et de déposer leur permis de construire. Caux Seine agglo pourra également y construire la «Maison France Service».

ENTREPRISES

Nouveautés

Les saveurs d'Audrey

Charcuterie et épicerie fine italienne

02 35 56 27 20
785, rue Bernard Thélu
Fauville-en-Caux

Le budget d'investissement réel s'élève à 2 535 000 €. Les recettes d'investissement correspondent au versement des soldes de subventions pour les projets achevés dont 18% pour l'Etat, 32% pour le Département, 3% pour la CAF et 7% pour les autres subventions dont celles de Caux Seine agglo. L'autofinancement de la commune s'élève à 40%.





TERRES-DE-CAUX EN COMMUN

Si pour certains il est l'heure de travailler enfin en plaine et pour d'autres de remettre les pieds dans le jardin, pour la commune c'est la période budgétaire. Les résultats des comptes 2023 sont bons, et permettent de disposer d'un budget 2024 excédentaire. C'est tant mieux car il faut poursuivre un programme d'investissement conséquent. Le compte administratif du maire a été approuvé à l'unanimité, ainsi que la plupart des budgets : c'est la reconnaissance d'un travail rigoureux et exigeant fait par Christine Ledun, adjointe aux finances, aux côtés de notre maire et de son équipe de la majorité. En 2024 le taux des impôts locaux resteront les mêmes.

Au travers du budget, nous continuons de répondre à l'attente des familles sur les projets scolaires, nous soutenons les associations, et l'heure des jeunes viendra avec des investissements sur la salle de sport. 700 collégiens et adhérents d'associations y pratiquent des activités sportives chaque semaine.

Comme toutes les communes de France, Terres-de-Caux a été invitée à définir ses zones d'accélération d'énergies renouvelables, c'est pour cela que nous avons fait le choix d'interroger chaque foyer. Notre démarche a été appréciée avec un taux de participation conséquent. Nous avons rendu au préfet notre copie mobilisant les énergies solaires, la géother-

mie, la biomasse et la récupération de chaleur fatale. S'agissant de l'éolien et de l'agrivoltaïsme, ils feront l'objet d'un second débat si le préfet nous saisit de la question. Ces deux productions d'énergies sont aujourd'hui controversées, à raison sûrement, mais il est plus facile de trancher péremptoirement du fond de son fauteuil que de travailler objectivement le sujet.

Des objectifs écologiques qui nous concernent autant à l'échelle locale qu'europpéenne, c'est d'ailleurs en juin prochain que vous pourrez élire vos représentants à Bruxelles. Il n'aura échappé à personne que nous vivons en paix sur notre territoire depuis près de 80 ans. Ce n'est pas un mince acquis. Pourtant la guerre est aux portes de l'Europe. Peu de gens se sentent concernés. Les poilus de 14 auraient adhéré sans réticences à cette Europe, même bancaire, le jour où ils ont remplacé leurs chaussettes par des bandes molletières. Ne pas avoir fait l'Europe de la défense pourrait nous coûter cher, et nous sommes à peine capables d'en faire le constat. J'ai une pensée pour ceux qui voulaient sortir de l'Union il y a encore peu. C'est dans ces conditions qu'il vous faudra faire votre devoir de citoyen, le 9 juin, allez voter !

Stéphane LECARPENTIER
Coordonnateur de la majorité.

TERRES-DE-CAUX VOUS APPARTIENT !

Nous ne pouvions pas commencer cet article sans un hommage à notre collègue Jean-Paul Guilbert qui avait été nommé conseiller municipal sur le dernier trimestre 2023 en remplacement de Céline Mons qui a quitté la commune. Il n'avait pas pu participer à son 1^{er} conseil municipal en raison de son état de santé et une maladie foudroyante l'a emporté. Il avait été un acteur important et investi de la constitution de notre liste et était un homme de convictions.

Ghislaine Violette a été nommée au conseil municipal du 19 février et nous la remercions de son engagement.

Nous débattons actuellement de sujets importants et nous nous réjouissons que cela interpelle également certains membres de la majorité municipale notamment sur la transition énergétique :

L'enquête réalisée par la poste auprès des habitants donne un avis représentatif avec 1021 contacts réalisés sur 1836 foyers. Lors du conseil municipal de février 2024, il était demandé aux conseillers de se prononcer sur le choix des énergies renouvelables à choisir pour Terres de Caux avec un ratio de KW/H à réaliser.

On nous a fait entendre que le conseil pouvait choisir quelles énergies seraient le mieux adaptées à Terres de Caux et refuser les autres.

La délibération qui a été proposée par Monsieur le Maire est : le solaire toiture, au sol, l'ombrière, géothermie, réseau de chaleur, ce qui aurait pu mettre tout le

monde d'accord.

Mais, dans la délibération, la solution éolienne et l'agrivoltaïsme restent possibles et cela revient à donner l'opportunité à toutes les formes d'énergies renouvelables.

Ce n'était pas la peine de demander aux habitants leur avis qui rejettent majoritairement l'implantation d'éoliennes (48% défavorables versus 40% favorables). Le conseil devra revenir sur le sujet éolien prochainement.

Autre sujet de débat l'espace santé :

Nous déplorons que le projet initial près de l'église, abandonné pour des raisons de contraintes des bâtiments de France génère un coût perdu d'environ 9000 euros.

Un nouveau projet beaucoup plus coûteux est proposé rue du Bois : On peut vraiment se poser des questions sur l'opportunité d'achat d'un terrain au prix du marché actuel, pour installer un espace santé avec le départ de 3 médecins pour Yébleron qui souhaite maîtriser la construction un cabinet adapté à leurs besoins. A ce jour, il reste un seul médecin connu à Terres de Caux.

Sans aucun accord signé pour le moment, peut-on être certain que les dentistes et infirmières, et autres médecins vont être intéressés pour investir à ce prix ?

Notre équipe reste à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter.

Joël LEFEBVRE et son équipe.



Etre musicos, pro ou presque, en Terres-de-Caux

 Terres de liens

Talents d'ici : Interviews

Cette rubrique met en lumière des talents locaux. Cette fois-ci, il s'agit d'un clip vidéo réalisé dans l'église de Bennetot par des artistes de la commune ou ayant un lien avec elle. Tout débute pendant le confinement, lorsque Anthony Lefebvre propose à Anthony Magloire-Lagrève d'enregistrer une reprise de «The Unforgiven» de Metallica. Malgré la difficulté de reprendre ce morceau emblématique, les deux amis se lancent et enregistrent les premières pistes dans leurs studios respectifs, avant de confier le mixage à Franck Dhôtel. Après le déconfinement, le projet reste en suspens un moment.

Finalement, Anthony ML le ressort pour le finaliser et le mettre en images avec Fabien Loock, en faisant appel à Christophe Morel, Florian Réaux, Zacharie Feray pour compléter l'équipe. L'église de Bennetot devient le principal lieu de tournage, capturant l'essence du clip. Le résultat final met en avant ces talents musicaux, à découvrir sur le site de Terres-de-Caux. Vous pourrez également en apprendre plus sur ces artistes.



Le clip et plus de détails sur terres-de-caux.fr



La question qu'on se pose :

MONSIEUR LE MAIRE,
QU'ALLEZ VOUS FAIRE DES RÉPONSES APPORTÉES PAR
LA CONSULTATION DES FOYERS SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

J'ai confié à La Poste le soin d'interroger chacun des foyers caussiterriens afin de préparer la réponse que la Commune doit faire à l'Etat pour le choix des zones d'accélération du déploiement des énergies renouvelables. Je remercie les 1189 foyers qui ont accepté de recevoir le facteur et les 1021 qui ont répondu aux 9 questions posées. Cette consultation d'ampleur est inédite en ce qu'elle permet à chacun de faire part de son avis. C'est une première et les résultats sont instructifs.

Ainsi documenté entre autres par les résultats fournis par La Poste, le Conseil municipal a pu délibérer pour retenir des zones d'accélération pour des projets solaires, de géothermie et de biomasse. En revanche, au regard notamment des positions exprimées par les foyers, j'ai proposé au Conseil de reporter la question des zones d'accélération du développement éolien et de l'agrivoltaïsme. Pour une raison simple : la Commune d'Ecretteville-lès-Baons a autorisé – sans concertation avec Terres-de-Caux - la Société SEIDER à la pose d'un mât de mesure sur son territoire pour déterminer le



potentiel éolien du site qui couvre pour les deux tiers Bermonville !

De mon côté, depuis 2017, j'ai toujours fait savoir aux nombreuses sociétés de développement éolien qui nous ont approchés que je refuserai d'engager la pose d'un mât avant d'avoir arrêté le schéma communal du développement des énergies renouvelables. Or SEIDER en passant par Ecretteville, a contourné la règle que j'avais fixée, M. Le Maire d'Ecretteville acceptant de son côté !

Dès lors, le Conseil municipal sera nécessairement amené à devoir se prononcer explicitement sur le projet de SEIDER sur la zone Bermonville-Ecretteville à la demande du préfet.

C'est dans ce cadre que nous déciderons de la question restée en suspens : faut-il accélérer le développement de l'éolien et / ou de l'agrivoltaïsme sur le territoire de Terres-de-Caux au-delà de ce que nous avons déjà proposé à l'Etat au titre des autres énergies renouvelables ?



La Rotonde

Samedi 18 Mai - de 18h00 à minuit

«Pierres en lumières» + Choeur Terres-de-Caux

Patrimoine / Concert / Chorale [Terres-de-Caux]

A l'occasion de la journée départementale «Pierres en lumières», venez (re) découvrir l'église Saint Léger D'Autun d'Auzouville. L'édifice sera mis en lumière de 18h à minuit, à l'intérieur comme à l'extérieur. A partir de 18h aura lieu, la cérémonie de réouverture au public. A 20h30, le Chœur Terres-de-Caux se produira à l'intérieur de l'église, et présentera des chants de mer et des ballades anglaises. (Concert payant sur réservation)



Samedi 1^{er} Juin - 20h30

Orange Yéti + Follow Birds

Pop Rock / Indie / Electro-Pop [Le Havre / Caen / Paris]



C'est un concert haut en couleurs qui nous attend pour clôturer cette saison ! Deux groupes régionaux vont arpenter la scène de la Rotonde. Une nuance de folk, une touche de pop, une teinte de rock, voici comment peindre le son des Orange Yéti. Entre ambiances mélancoliques et romantiques, les Follow Birds mélangent savamment les guitares funky, les basses suaves et les nappes électro vraiment dansantes. Ces deux groupes se connaissent bien à tel point qu'ils viennent d'enregistrer un clip ensemble. Nous ne sommes donc pas à l'abri que leur amitié soit aussi partagée lors de cette soirée de clôture.

Jeudi 6 Juin - 20h30

Groovin' 70's

Concert musiques actuelles [Lillebonne]

Pour clôturer la saison culturelle, La Rotonde aura le plaisir d'accueillir les professeurs du Conservatoire Caux Vallée de Seine pour un concert de reprises de standards connus de tous. **Revivez l'ambiance des plus grands concerts de rock des années 70 et laissez-vous embarquer pour un voyage dans le temps !**

Toutes les infos
sur le site
larotonde.org

